

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 14 mars 2022**

**Délibération n° 2022-0999**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Solaize

Objet : Rue du 11 novembre 1918 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

**Rapporteur** : Monsieur Fabien Bagnon

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 février 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : mercredi 16 mars 2022

**Présents** : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burrucand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Ebery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhrlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : M. Chambon (pouvoir à M. Doganel), Mme Arthaud (pouvoir à Mme Charnay), M. Maire (pouvoir à Mme Guerin).

**Conseil du 14 mars 2022****Délibération n° 2022-0999**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Solaize

Objet : Rue du 11 novembre 1918 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 février 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Solaize rue de Chantabeau (section Levant - Machuret), rue du 11 novembre 1918 (dans sa totalité), route de Feyzin (section Combes - Tamaris) fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

Par délibération du Conseil n° 2018-3053 du 5 novembre 2018, la Métropole de Lyon a décidé d'une individualisation partielle pour un montant de 2 970 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal et de 30 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement afin de conduire les études et travaux sur le projet, en complément d'une individualisation partielle pour un montant de 100 000 € TTC déjà obtenue à partir de l'autorisation de programme études.

**I - Contexte**

La rue de Chantabeau, puis celle du 11 novembre 1918, assurent la liaison entre le centre-ville de Solaize, notamment l'école, et le quartier pavillonnaire de Charriolle. Il n'existe, actuellement, pas de continuité piétonne : le profil en travers routier, relativement confortable par endroit, est incitatif à la prise de vitesse, ce qui génère un sentiment d'insécurité.

Ainsi, il est apparu nécessaire de sécuriser l'itinéraire mode actif par la création d'un espace piéton dédié, d'intégrer les déplacements cyclables, de redimensionner la chaussée pour une sécurisation des entrecroisements des bus et des autres véhicules, et d'accompagner ces aménagements d'équipements de régulation de vitesse.

Le périmètre opérationnel concerne toute la rue du 11 novembre 1918 ainsi que la section nord de la rue de Chantabeau (entre la rue du Levant et la rue de Machuret) et la section sud de la route de Feyzin (entre la rue des Combes et la rue des Tamaris).

**II - Objectifs principaux du projet**

Le projet de requalification de la rue du 11 novembre 1918 doit permettre de répondre aux objectifs suivants :

- assurer une continuité piétonne sécurisée sur toute la longueur du périmètre,
- assurer une continuité cyclable sécurisée,
- permettre un entrecroisement sécurisé de l'ensemble des véhicules, avec une circulation adaptée à la situation en zone résidentielle (vitesse, sécurisation des arrêts de bus, etc.),
- conforter la place du végétal le long de l'aménagement,
- favoriser la gestion alternative des eaux pluviales.

### III - Programme de l'opération

Le projet prévoit :

- la création d'un cheminement piéton sécurisé avec, au minimum, un trottoir de 1,50 m de large préférentiellement au nord-ouest de la chaussée,
- l'aménagement d'un itinéraire cyclable sécurisé,
- le recalibrage de la chaussée pour permettre en tout point un entrecroisement sécurisé des bus et des autres véhicules,
- la sécurisation et la mise en accessibilité des arrêts de bus,
- la mise en place de dispositifs de ralentissement de manière à garantir le respect de la vitesse de circulation autorisée.

Deux casses ont été observées début septembre 2021 sur le réseau principal d'eau potable situé sur la rue du 11 novembre 1918. D'un point de vue patrimonial et en amont des travaux qui risquent de la fragiliser encore plus, il est nécessaire de renouveler cette conduite DN 125 sur environ 300 mètres linéaires.

### IV - Individualisation d'autorisation de programme et calendrier prévisionnel

Le coût prévisionnel de ces travaux de renouvellement de conduite est évalué à 250 000 € HT.

La demande d'autorisation de programme complémentaire s'élève donc à 250 000 € HT sur le budget annexe des eaux.

Ces travaux débuteront au printemps 2022 pour une durée prévisionnelle de 3 mois ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** les travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable préalablement aux travaux de requalification de la rue du 11 novembre 1918.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 250 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe des eaux répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 250 000 € HT en dépenses en 2022

sur l'opération n° 1P09O5579A.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 3 350 000 € en dépenses (3 070 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, 30 000 € HT en dépenses pour le budget annexe de l'assainissement et 250 000 € HT en dépenses pour le budget annexe des eaux).

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220314-277154-DE-1-1 Date de télétransmission : 16 mars 2022 Date de réception préfecture : 16 mars 2022
---